



Procès Verbal

Sujet : Réunion mensuelle

Date : 19/03/2024

Heure: 20h30

Lieu : Gymnase école Sainte-Thérèse

Participants : Karin HAGUENAUER, Vincent ZIMMERMANN, Laurianne KIEFFER, Annaïg HAUTE, Juliette ADAM-PERARNAU, Julie AMBROSI, Anthony BITEZNIK, Emilie LEONARD-WOELLER, Fabienne MILLIERE, Marwa JILASSI, Manuel PANZO, Maxime JACQUOT, Iulia COVACI, Tiffany DEMMERLE et Ainara DOMINGUEZ.

Editeur : Ainara DOMINGUEZ

Distribution : Sur le site internet de l'APE

<https://apestetherese.fr/documents/#comptes-rendus>

Ordre du jour :

1. Projets 2023/2024
2. Conseil d'école
3. Temps d'échange : informations et questions diverses

1. Projets 2023/2024

❖ Calendrier prévisionnel :

Projet/Action	Chef(s) de projet	Date/Heure	Lieu	Statut
Étiquettes A-Qui-S	Tiffany Demmerlé	Partenariat pluri-annuel	École Jean Morette École Sainte-Thérèse	En cours
Vide-dressing/Bourse aux livres	Tiffany Demmerlé	15/10/2023 9h - 16h	Gymnase École Sainte-Thérèse	Réalisé
Goûter Course Longue (Fruits)	Tiffany Demmerlé	19/10/2023 Matin	Parc Jean-Marie Pelt	Réalisé
Reportage Cantine	Tiffany Demmerlé Annaïg Haute	A définir selon accord de la Mairie	Mairie / Restaurants scolaires des écoles	En attente
Bourse aux jouets / Marché de Noël	Iulia Covaci Fanny Lambert Ainara Dominguez Juliette Adam Mouna Jimli Vincent Zimmermann Emilie Leonard-Woeller Tiffany Demmerlé	15/12/2023 De 16h30 à 20h30	Gymnase + Cour École Sainte-Thérèse	Réalisé
Furoshiki	Iulia Covaci Fanny Lambert	15/12/2023 De 16h30 à 20h30	École Sainte-Thérèse	Réalisé
55 ans de l'APE	A définir	11/12/2023	A définir	En attente
Après-midi jeux de société + Loto	Tiffany Demmerlé Iulia Covaci	03/02/2024	Gymnase École Sainte-Thérèse	Réalisé
Chocolats Pâques	Tiffany Demmerlé	Fév-Mars 2024	-	Réalisé
Loto	Tiffany Demmerlé Iulia Covaci	13/04/2024	Gymnase École Sainte-Thérèse	En cours
Récréativres élémentaire	Ainara Dominguez Iulia Covaci	2 nd semestre	École Sainte-Thérèse	En cours



	Emilie Leonard-Woeller Laurianne Kieffer Vincent Zimmermann Tiffany Demmerlé			
Récréativres maternelle	Jerôme Woeller Karin Haguenauer	24/05/2024	École Jean Morette	En cours
Souvenirs maternelle	A définir	2 nd semestre	École Jean Morette	En attente
Fournitures scolaires	Adeline Aubriat Emilie Léonard-Woeller	2 nd semestre	PAGE B Jouy-aux-Arches	En cours
Boîte à Livres	Tiffany Demmerlé	15/06/2024	Rue Lançon École Sainte-Thérèse	Annulée – à intégrer dans le projet de végétalisation de l'école
Kermesse	5 pôles définis	15/06/2024	École Sainte-Thérèse	En cours
Boum des CM2	Tiffany Demmerlé Iulia Covaci	28/06/2024 de 18h30 à 21h	Salle périscolaire du bas École Sainte-Thérèse	En attente

❖ Point de situation/détails :

• Récréativres maternelle

Chefs de projet : Jérôme Woeller et Karin Haguenauer

Date : vendredi 24 mai 2024

Lieu : École Jean Morette

Principe : Animation de jeux par des parents d'élèves autour d'un livre le temps d'une matinée.



• Récréativres élémentaires

Chefs de projet : Ainara Dominguez, Iulia Covaci, Emilie Leonard-Woeller, Laurianne Kieffer et Tiffany Demmerlé

Date : 2nd semestre (Chaque classe a sa propre date et son propre créneau horaire)

Lieu : École Sainte-Thérèse

Principe : Animation de jeux par des parents d'élèves autour d'un livre préalablement sélectionné le temps d'une matinée ou d'un après-midi (max. 1h15 / classe)

Notice explicative adressé aux enseignants le vendredi 15 mars 2024.

Feuille pour choix de la date et du créneau horaire affiché en salle des maîtres (date limite vendredi 5 avril 2024).

Une fois le choix de la date et de l'horaire effectué par classe, un mail préparé par l'APE sera adressé via One par les enseignants aux parents pour appel aux volontaires pour animer le jour J. En parallèle, une version papier sera collée dans les cahiers de texte ou de liaison.

L'ensemble des livres sera déposé le lundi 25 mars en salle des maîtres pour une mise à disposition et proposition de lecture aux enfants par les enseignants. Il faut que les livres prêtés soit redonner avant cette date (je garde uniquement un exemplaire de chaque en ma possession si besoin).

Les plateaux de jeux, les mots croisés et les mots cachés pour chaque niveau sont réalisés.

En parallèle, préparation des cartes questions/réponses et énigmes pour les jeux de chaque niveau autour du livre correspondant au niveau.

Rédaction des règles de jeux.

Le diplôme est à réaliser.



Une fois tous ces éléments finalisés -> IMPRESSION (devis voir avec Vincent)

- **Loto**

Chefs de projet : Iulia Covaci, Tiffany Demmerlé

Date : samedi 13 avril 2024 de 15h à 20h

Lieu : Gymnase École Sainte-Thérèse

Principe : Loto animé par Nathalie Gimonet

Convention de mise à disposition des locaux et demande de matériel effectives.

Invitation faite à Lisica Concept (l'APE offrira des cartons de jeux, des crêpes et une boisson) pour le remercier. Il a répondu présent.

Loto à destination des enfants, à faire : >> affiche / flyers à créer, logo ville de Metz et des différents commerces ou entreprises ayant offert des lots puis création de l'évènement sur Facebook une fois affiche créée + communication via One avec mention éventuellement de vente de tickets de tombola + préciser espèces uniquement + tarif carton (1€)

>> Liste des lots à gagner à établir

>> Course pour jour J à faire

- **Fournitures scolaires**

Chefs de projet : Adeline Aubriat et Emilie Léonard-Woeller

Date : Printemps 2024

Lieu : Retrait Page B – Jouy aux Arches

Principe : Proposer l'achat de tout ou partie des fournitures scolaires du CP au CM2 auprès de Page B, 2 € de frais de gestion par commande.

Attente du chiffrage de Page B

Envoi des listes et bons de commande avant les vacances scolaires de Pâques

- **Action chocolat**

Chef de projet : Tiffany Demmerlé

Date : Livraison avant Pâques

Lieu : Domicile de Tiffany Demmerlé

Principe : Vente de chocolats de Pâques de la chocolaterie alsacienne Daniel Stoffel en ligne

Commandes réceptionnées le 12 mars 2024 et distribuées dans les jours qui ont suivi.

Nombre de commandes enregistrées : 18

Montant : 1 122,59 €

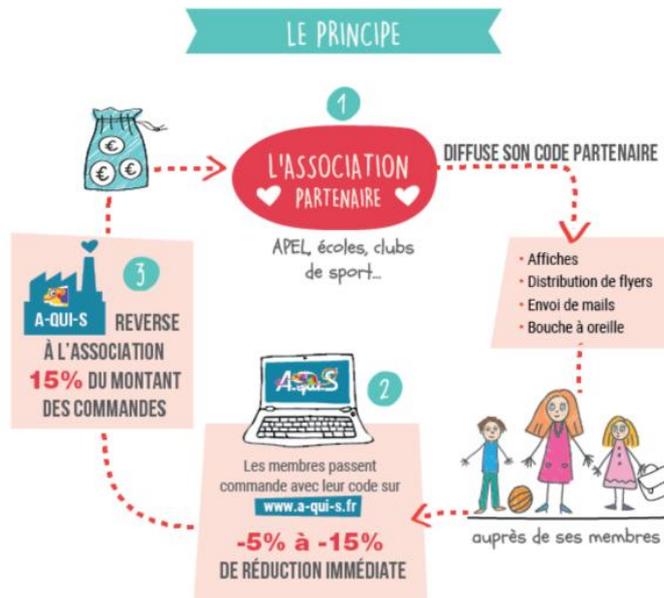
Bénéfice : 15 % du montant vendu moins les frais de port (34 €) donc environ 130 €

En 2023, cette action avait enregistré 28 commandes pour un montant total de 1620,49 € (bénéfice : + 243,07 €).

- **Partenariat A-Qui-S**

Rappel du principe :

Partenariat avec [A-qui-S](#) actif en utilisant le code **MET2967** vous bénéficiez de réduction. Code qui peut être communiqué à la famille, aux amis, aux collègues, etc.



Après s'être inscrit comme association partenaire (gratuit et sans engagement); chaque commande passée, en référence à l'association, fait bénéficier au client 5% à 15% de réduction immédiate aux familles et crédite le compte de l'association de 15% du montant de la commande. Le reversement financier se fait par chèque bancaire à l'ordre de l'association partenaire 2 fois par an.

- **Souvenirs école maternelle**

NON ÉVOQUÉ LE 19/03/2024

Chef de projet : A définir

Date : A définir

Lieu : Distribution dans le sac des enfants ? Ou durant la kermesse ?

Principe : Reproduction de dessins d'enfants réalisés en classe avec leur maitresse sur un torchon, boîtes métals ... les supports sont variés

Étude en cours.

Pour les idées : <https://www.initiatives.fr/creations/toute-la-collection-dessins-d-enfants-8482-publication>

>> A discuter avec les enseignants et si elles voudraient bien le faire sachant que des parents bénévoles peuvent être présents durant la réalisation des dessins et pour aider à encadrer l'activité.

- **Kermesse**

La date est fixée le **samedi 15 juin 2024** avec éventuellement vente de gâteaux et boissons le vendredi après-midi en parallèle des spectacles prévus.

Le thème de la Kermesse sera les Jeux Olympiques.

Rôles et missions à définir



- Pôle buvette/restauration (Fanny LAMBERT, Anthony BITEZNIK, Emilie LEONARD-WOELLER, Adeline AUBRIAT, Lucas METZINGER, Iulia COVACI et Tiffany DEMMERLE)
- Pôle logistique/trésorerie (Iulia COVACI et Tiffany DEMMERLE)
- Pôle jeux/animation (Fabienne MILLIERE, Aline LETZELTER, Mouna JEMLI, Ainara DOMINGUEZ, Iulia COVACI et Tiffany DEMMERLE)
- Pôle communication (Vincent ZIMMERMANN, Juliette ADAM-PERARNAU, Iulia COVACI et Tiffany DEMMERLE)

Demande de convention pour la mise à disposition des locaux et du matériel a été effectuée

>> accord pour les locaux

>> en attente de réponse pour le matériel (avril-mai)

Vous souhaitez participer, un peu, beaucoup, intensément ?

Rejoignez l'aventure !

-> mail à president@apestetherese.fr

Avancées de chaque pôle :

- Pôle buvette/restauration : des devis ont été demandés aux Carrefours botanique et avenue de Nancy (en attente de la réponse pour le 21/03)
- Pôle logistique/trésorerie : attente des devis des différents pôles, commande de la Tombola à faire (tarifs de 1515€ et bénéfice possible de 5685€)
- Pôle jeux/animation : préparation des fiches récapitulatives des jeux et tournois, préparation des devis pour les lots de la pêche aux canards, réunion prévue le 2/04 pour le pôle jeux
- Pôle communication

Animations :

- Pour la maternelle, exposition le samedi 15 matin
- Pour l'élémentaire, spectacles le vendredi 14 après-midi

2. Conseil d'école

- Conseil d'école élémentaire :

Ce dernier a eu lieu le mardi 20 février 2024 à 17h30 à l'école Sainte-Thérèse, compte-rendu en annexe 1 accompagné du courrier réponse de la Mairie suite au 1^{er} conseil d'école.

- Conseil d'école maternelle :

Ce dernier a eu lieu le jeudi 22 février 2024 à 17h à l'école Jean Morette, compte-rendu en annexe 2 accompagné du courrier réponse de la Mairie suite au 1^{er} conseil d'école.

3. Temps d'échange : informations et questions diverses

- Subvention exceptionnelle pour projet artistique concernant 4 classes de l'école élémentaire :

Les classes de Mme DUPUY (CE2 C), de M. BUNGE (CM1 B), de M. TATTO (CM1 A) et de Mme GIMONET (CE1-CE2 D) préparent un spectacle sur le thème des jeux olympiques qui sera présenté aux parents le 4 juin 2024. Pour l'occasion, la ville de Metz met à disposition gracieusement une salle au Palais des Sports.

Le spectacle mêlera des chants, de la danse, du théâtre.

Afin de pouvoir acheter quelques accessoires qui seront nécessaires pour la mise en place du spectacle, les enseignants demandent à l'APE une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€, soit 50€ par classe.

Montant accordé : 200 €



- Aménagement PMR :

Rencontre avec Mme Stémart et ses équipes le jeudi 22 février 2024 pour détermination des emplacements de stationnement PMR aux abords de Jean Morette et Sainte-Thérèse.>> la rue de Verdun serait le plus adapté pour la maternelle, et rue Lançon proche de l'emplacement des poubelles pour l'école élémentaire.

Réunion le 11 mars 2024 concernant les aménagements PMR des toilettes du bas à l'école Jean Morette>>réalisation d'un nouveau plan et mise en relation avec une ergothérapeute pour le matériel, puis vérification de l'aspect technique et revalidation avant les travaux qui doivent être réalisés cet été.

- Réunion classe Mme Laporte suite entrevue du 04/02/2024 :

Le 16 février à 16h40, Mme Laporte a reçu les parents de sa classe.

- Point cantine :

Réponse à la Mairie suite à l'annonce de la mise à disposition des locaux en annexe 3.

Rencontre le mardi 19 mars 2024 avec M. le Maire, M.Grosdidier :

>> point sur les motifs de la grève

>> point communiqué de presse concernant la cantine

>>pour l'organisation concernant les prochaines grèves, un accueil d'entraide entre parents est en préparation par l'APE, sous couvert de suffisamment de parents bénévoles. Des demandes ont été faites par l'APE de convention systématique pour accès à cantine, agent non gréviste, autorisation parentale et décharge de responsabilité pour les parents bénévoles. L'organisation et les inscriptions se feront en utilisant un formulaire type googleform.

>> signalement des personnels encadrants la pause de midi ayant des problèmes de comportement

>> point sur la circulation rue Lançon.

❖ **Planning des réunions**

Prochaine réunion : **mardi 9 avril 2024 à 20h30 dans le Gymnase de l'école Sainte-Thérèse**

Calendrier prévisionnel : 14/05/2024, 11/06/2024 et 02/07/2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ecole élémentaire d'application Sainte Thérèse – 8/10 rue du XXème Corps Américain- 57 000 METZ -
03 87 66 39 52 ce.0573528@ac-nancy-metz.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 20 FEVRIER 2024

Parents élus au Conseil d'Ecole : DEMMERLE Tiffany – COVACI Julia – AMBROSI Julie – ADAM-PERAR-
NAU Juliette –

DOMINGUEZ Ainara – MUSTATA Oana – HAUTE-LAVAUD Annaïg – BITEZNIK Anthony – LEONARD-
WOELLER Emilie –

KIEFFER Laurianne

Directrice école : Valérie GATTO

Enseignant(e)s : Aude SCHMITT - Marine STUPPY - Audrey DEZAMY - Lucas TATTO - Alexandra RITZ –
Anne-Cécile QUELEN - Robert LOGE – Charlotte PODVIN - Antoine BUNGE - Carole SPRENGER - Nathalie
GIMONET - Lise GUERARD - Nicolas FUMERON – Emilie SOMBRIN – Raphaëlle LEMOY

Mairie : M. LUCAS, adjoint au maire de Metz. Mme Stémar, adjointe au maire Education et affaires scolaires,
Vice Présidente du Conseil Départemental de la Moselle.

Secrétaire de séance : Lucas TATTO

Excusées : Mme BATIOU, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Metz Saint Vincent,
Lise DUPUY-MUSZUMANSKI, Carole SPRENGER, Magali MUEL, Stéphanie NIGRO.

La séance est ouverte à 17h42.

1. PPMS et sécurité : point sur les exercices

- 25 septembre et 26 janvier => exercices incendie (demande de modification des plans d'évacuations).
- Exercices confinement jeudi 7 décembre et vendredi 22 décembre => Pas de vivres disponibles en cas
de confinement.

2. Conseil de délégués : élèves ambassadeurs (PHARE, NEFLE...)

Deux délégués ont été élus par classe. Deux conseils ont déjà eu lieu : nombreuses propositions par les
élèves, notamment être référents en cas de relations conflictuelles, harcèlement + être éco-délégués

3. « Ma classe aux jeux » : CM2 aux Jeux Olympiques à Paris septembre 2024

L'école a été retenue pour une journée aux jeux olympiques : 30 places attribuées aux élèves des trois
classes de CM1. Cette journée aura lieu le 2 septembre (athlétisme). Conférences sur la nutrition et sur les
dangers des écrans/internet sont prévues pour aider au financement de ce projet. Les élèves seront enga-
gés dans une préparation préalable avec M. LOGE et rencontreront des sportifs de haut niveau.

4. Education à la sexualité et séances d'empathie (Compétences Psycho Sociales)

Les enseignants ont suivi une formation sur l'éducation à la sexualité => c'est une approche globale, posi-
tive et bienveillante.

5. Protocole PHARE :

Dans le cadre du protocole PHARE, plusieurs journées ont été mises en place par la plupart des ensei-
gnants dans leur classe (journée non au harcèlement, safer internet day...)

Précisions sur la MPP : méthode de préoccupation partagée (signaux faibles avant situation de harcèle-
ment). Traces des entretiens menés par la directrice ou/et autres membres de l'équipe enseignante consi-
gnées dans un classeur.

6. Evaluations nationales CP/CE1 et CM1

Les CP/CE1 et CM1 évaluations en septembre/ Les CP en janvier « point d'étape ». Les résultats sont glo-
balement très satisfaisants. L'équipe pédagogique travaillera sur ces résultats après les vacances d'hiver.

7. Liaisons GS/CP et CM2/6^{ème}

Liaison GS/CP : projets pédagogiques initiés en élémentaire proposés en maternelle : labo maths et pro-
blèmes

Liaison C1/C2/C3/6è : conseil écoles-collège => semaine des maths avec l'APMEP (jeux mathématiques)
et les classes de 6è présentes dans l'école. La professeure documentaliste du collège GDT, Mme SCHUH
entreprendra un travail de sensibilisation au numérique avec les classes de CM2 au collège.

La réunion d'information du collège le 30 janvier a permis de répondre à de nombreuses questions. Les
locaux du collège seront visités par les CM2 en juin.

8. LSU et enseignement international des langues étrangères (EILE)

La remise en mains propres des LSU est obligatoire. Les parents sont invités à s'inscrire sur les créneaux prévus par les différents enseignants. /EILE italien le jeudi soir : le bulletin est spécifique, il est agrafé au LSU puis classé dans le dossier scolaire de l'élève.

9. Les projets culturels et sportifs (semaine paralympique...)

Tennis de table, patinoire, handball ... /La flamme olympique des écoles de Metz a été reçue et transmise. Nombreux projets culturels (Arsenal, FRAC...) et sorties variées (Ile de Ré, Vosges, Strasbourg...).

10. Points relevant de la Municipalité

- Prise en charge de 80% des frais par la mairie pour la journée aux JO de Paris 2024.
- Le projet de végétalisation de la cour d'école débutera lors de l'année scolaire 2024-2025 et les travaux débuteront à l'été 2025 (en lien avec le CPN coquelicots). /Les menuiseries seront remplacées par « tranches » au vu des coûts très importants.

11. Questions

• de l'équipe enseignante

- Liaison élèves-aide aux devoirs : *la responsable Mme Pauly a été contactée à plusieurs reprises pour des problèmes récurrents (élèves laissés seuls). Comment mettre en sécurité les élèves ? Proposition : faire l'appel dans la cour et non pas dans les classes.*
- Le gymnase pourrait être équipé d'un écran et d'un vidéoprojecteur pour pouvoir projeter lors des conseils d'école et diverses réunions.
- Le bureau du RASED n'est pas assez chauffé (Mme SOMBRIN) ; la classe de Mme GIMONET a une fenêtre qui ne se ferme pas. ; les néons de nombreuses classes dysfonctionnent.
- Le plan d'évacuation serait à revoir car de trop nombreux élèves utilisent le même escalier.

Proposition de l'équipe enseignante

- classes de CM1 A, CM1 B, CM2 D évacueraient par la terrasse
- classes de CE1/CE2 D ; CE1/CE2 E ; CP A évacueraient par la tour
- classe de CM1 C par l'escalier central
- Est-il possible de laisser des vivres et des boissons dans les zones de repli pour respecter les directives des PPMS qui seraient renouvelés chaque année scolaire ?
- Est-il possible de sécuriser l'espace récupérateur d'eau de pluie afin que les enfants qui ne s'en occupent pas n'y aient pas accès ? Cela sera dans le plan de végétalisation de la cour...
- Les enseignants peuvent-ils déjeuner à la cantine ou plutôt acheter un plateau repas ?

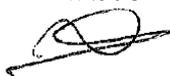
• des parents d'élèves

- Qui doit réaliser le déneigement et à quelle fréquence ? Aux abords de l'école, c'est l'agent de maintenance mais sur les trottoirs ce sont les services municipaux.
- Stationnement anarchique dans la rue Lançon => demande de piétonnisation au moment des entrées et sorties d'école. Pour le moment, c'est à l'étude...
- Mettre l'espace lecture + boîte à livres et classe dehors dans le plan de végétalisation ?
- Reportage cantine : est-ce possible de réaliser un reportage pour que les parents puissent voir comment se déroule la pause méridienne à l'école car de nombreux parents posent des questions à l'APE sur ce temps ? *La municipalité indique que c'est très compliqué de pouvoir filmer en raison du droit à l'image mais rappelle que les parents peuvent déjeuner lorsqu'ils le souhaitent à la cantine à condition de réserver à l'avance.*
- Quid des travaux dans la salle 1.06 suite à la fuite d'eau ?
- Les rideaux du gymnase ont été retirés et seront nettoyés par l'opéra Théâtre.

12. Date du prochain conseil d'école : jeudi 20 juin 2024 à 17H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h23.

Le secrétaire
M. TATTO



La présidente de séance
Mme GATTO





Metz, le 16/02/2024

Pôle Education

Service Temps Scolaires & Bâtiments

Ecole élémentaire Ste Thérèse

8/10 rue du XXème Corps Américain
57000 METZ

N° chrono : CD/2024-02/2959

Affaire suivie par :

Isabelle DEDUN

03 87 55 52 22

idedun@mairie-metz.fr

Chers membres du conseil d'école, chère directrice,

Vous le savez la Ville de Metz est le partenaire éducatif principal des écoles.

Elle apporte son aide par le financement du fonctionnement des écoles, le soutien des projets engagés et la coordination de l'ensemble des actions éducatives menées sur les temps scolaires. Plus de 100 actions sont ainsi proposées par les services municipaux aux écoles chaque année, qui sont présentées au sein d'un catalogue des actions éducatives.

En outre, la Ville de Metz, propriétaire des locaux scolaires, en assure à ce titre l'entretien, la maintenance, les réparations et veille à son équipement. Elle est ainsi garante du bon fonctionnement du service public de l'éducation.

Un travail de diagnostic technique et d'état des lieux des 61 écoles a été réalisé au courant de l'été dernier. Il permettra de proposer une planification des travaux pour les prochaines années en priorisant les écoles suivant le niveau de vétusté de leurs installations.

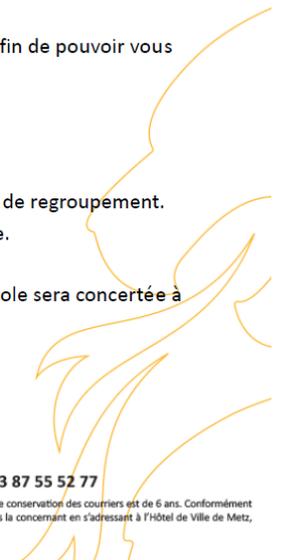
Les demandes en mobilier, comme celles relevant de travaux d'aménagement font l'objet d'arbitrages et de priorisations sur l'ensemble des écoles et tiennent compte de l'opportunité et des moyens financiers disponibles au sein de la collectivité.

Je reviens vers vous à la suite de la tenue du premier Conseil d'Ecole de l'école élémentaire Ste Thérèse afin de pouvoir vous apporter des réponses.

1) Demande de travaux et d'aménagements

Dans le compte-rendu du Conseil d'Ecole du premier trimestre, vous rappelez l'installation d'un panneau de regroupement. Celui-ci sera installé par l'Agent de Maintenance et de Liaison, en concertation avec la directrice de l'école.

De plus, votre école est inscrite dans un projet de végétalisation des cours d'école pour l'année 2025. L'école sera concertée à la rentrée 2024.



Les objectifs de ces travaux dépassent la seule végétalisation des cours, puisque seront également traitées des problématiques aussi variées que l'infiltration des eaux pluviales et le déracordement des toitures aux réseaux d'assainissement, la promotion du jardinage et la reconnexion à la nature (installation de « tables à jardiner », plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers, aménagements favorables à la biodiversité...), le renforcement des clôtures et des contrôles d'accès, la mobilité douce (mise en place d'abris à vélo), la sécurisation des abords, la signalétique.

Par ailleurs, le remplacement des fenêtres sera intégré dans le programme de rénovation des menuiseries. Celles de votre école sont jugées dégradées et seront donc traitées en priorité. Les travaux correspondants seront menés par tranches sur plusieurs années. Vous serez informés des dates de réalisation de ces travaux lorsque le programme sera arrêté.

Pour répondre au stationnement anarchique gênant aux heures de sorties d'école, il est recommandé de contacter directement la Police Municipale (qui interviendra dans les meilleurs délais.

Nous vous informons qu'une étude a été menée pour la création de places de stationnement PMR à proximité des écoles Sainte-Thérèse et Jean-Morette et des solutions sont proposées. Je rencontre l'association des parents d'élèves et de l'Eurométropole de Metz le 20 février prochain.

2) Autres demandes émises par l'équipe enseignante

L'équipe souhaite connaître la date des travaux de peinture et suggère de la peinture aimantée sur un pan de mur des classes. Un recensement des peintures à réaliser sur toutes les écoles de la Ville de Metz est en cours de chiffrage et fera l'objet d'un arbitrage. La peinture aimantée n'est pas adaptée aux murs de l'école car le support doit être parfaitement plat. Une autre solution peut être envisagée avec la pose de panneaux d'affichage en linoléum. Vous voudrez bien identifier les besoins par classes.

Les enseignants demandent le retrait des tables stockées sur la scène du gymnase et le lavage du rideau de scène, la réparation de la poutre ainsi que l'installation au mur des espaliers.

Il a été convenu de ne pas déplacer ces tables car elles sont utiles pour les élections, réunions, kermesse et autres manifestations. En ce qui concerne l'entretien du rideau de scène, ce dernier sera déposé puis confié à l'Opéra Théâtre pour un nettoyage. Le directeur technique de l'Opéra Théâtre doit nous tenir informé de la réalisation de cette opération. Nous avons passé commande d'une poutre auprès du service en charge des équipements sportifs et avons convenu avec la directrice de ne pas réinstaller les espaliers car ce matériel n'est pas utilisé.

3) Informations relatives aux Temps Scolaires et Périscolaires

Les représentants des parents d'élèves interpellent la collectivité à propos du mobilier de cantine non adapté pour certains enfants de CP. Sachez que nos partenaires actuels n'ont pas de produits à nous proposer qui répondent à nos besoins. Depuis peu, nous travaillons avec une professionnelle, ergothérapeute, qui va nous aider à choisir le mobilier adapté.

Les représentants des parents d'élèves souhaitent réaliser un reportage afin de permettre aux parents de comprendre le fonctionnement des cantines et de découvrir la pause méridienne des enfants de l'école et souhaitent diffuser ce reportage en interne ainsi que sur les réseaux sociaux de l'APE.

Il est important de rappeler que chaque parent peut déjeuner avec son enfant en réservant son repas au préalable auprès de la responsable du restaurant, lui permettant de découvrir le restaurant scolaire, son personnel et son organisation. De plus, la diffusion sur les réseaux sociaux, même en interne, impose des vérifications réglementaires par la collectivité.

Je vous informe que la campagne d'inscription scolaire pour l'année 2024-2025 démarre du 11 mars et sera clôturée le 16 mai 2024.



Soyez certain de mon engagement à accueillir l'ensemble des élèves de la Ville de Metz dans un environnement stable et serein favorisant l'apprentissage de chaque enfant.

En espérant avoir répondu aux différentes interrogations soulevées par le Conseil d'Ecole, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, chers membres du Conseil d'école, mes cordiales salutations.

Mme Anne STÉMART
Adjointe au Maire de Metz
en charge de l'Education et des affaires scolaires
Vice-Présidente du Département de la Moselle

Copie : - Monsieur Eric LUCAS, Elu représentant au Conseil d'Ecole
- Monsieur Jean-Marie Nicolas, Adjoint de quartier Nouvelle Ville



Compte-rendu de réunion

Conseil des maîtres Conseil de cycle

Conseil d'école

E.M. Jean Morette
33 rue de Verdun
57000 METZ
ce.0573667@ac-nancy-metz.fr

date : **22/02/2024** horaires : **17h00 – 19h00**

NOM & Prénom des participants	Emargement ou motif absence
Mme NOËL GERARDIN (directrice)	Présente
Mmes BENEDIC, GALLINA, GUARDINI, HAGUENAUER, HECTOR, LAPORTE, MATHAUX, TROUY (enseignantes)	Présentes
Mme BONGARD	Absente
Mmes MARY, VITELLO (atsem)	Présentes
Mme STEMART (représentante mairie)	Présente
Mr VORMS (représentant mairie)	Présent
Mmes COVACI, JEMLI, ADAM-PERARNAU, HAUTE-LAVAUD, LETZELTER, COTTET, LAMBERT, NENNIG, LEVY Mrs WOELLER, LEDERMAN (représentants de parents d'élèves)	Présents

Points abordés au cours de la réunion Propositions et/ou décisions prises.

1. Calendrier scolaire.

- Vacances d'hiver du 24/02 au 10/03
- Week end de Pâques : du 29/03 au 1/04
- Vacances de printemps : du 20/04 au 5/05
- Pont de l'Ascension : du 9/05 au 12/05
- Lundi de Pentecôte le 20/05
- Vacances d'été le 5/07
- Rentrée le 2/09/24

2. Rentrée 2024 : prévisions d'effectifs, inscriptions.

	PS	MS	GS	Total
2023/24	76	78	76	230
2024/25	74	76	78	228

La campagne d'inscription en mairie se déroulera du 11 mars au 13 mai.

Rappel de la procédure : Passage en mairie pour inscription puis rdv avec l'école pour finalisation.

Il est impératif que les parents prennent contact au plus tôt avec l'école pour finaliser l'inscription de leur enfant afin que les effectifs réels soient connus et que le conseil des maîtres puisse constituer les classes.

L'an dernier, en juin, presque la moitié des familles concernées n'avait pas pris contact avec la directrice. Un certain nombre d'informations sont consultables sur le padlet de l'école et notamment les fiches de renseignements à remplir.

<https://padlet.com/ce0573667/ecole-maternelle-jean-morette-de-metz-fs0pbanx31u2fxy>

3. Cahier de réussite/carnet de progrès.

Les cahiers de réussite des élèves de GS et MS ont été remis aux familles.

Pour les PS il prendra la forme d'un carnet de progrès qui sera transmis en juin et qui suivra l'enfant au cours des 3 années de maternelle. Ce nouveau format sera généralisé par la suite.

4. Point sur le projet d'école, les projets particuliers, les sorties et spectacles passés et à venir.

_L'ENT one est opérationnel pour toutes les classes. Il est demandé à TOUS les parents de s'y connecter et de l'utiliser pour les communications concernant leur enfant (absence, demande de rdv, modification de personnes autorisées, questions propres à la classe...) et de ne plus ni téléphoner, ni utiliser la messagerie mail de l'école pour ce type de communications.

_Le projet d'école 2021/25 définit plusieurs priorités de travail et notamment:

1. L'accessibilité universelle (en fonction des résultats aux évaluations CP l'accent est mis sur le renforcement de certaines notions)

Deux axes prioritaires ont été définis au regard des résultats avec une volonté de donner à chaque élève d'une même section, le même bagage: l'acquisition du vocabulaire (généralisation de la méthode apprentilangue qui sera mise en œuvre de la PS à la GS) et un travail en phonologie basé sur la méthode Acces (MS et GS).

L'école élémentaire s'engageant dans un projet autour de la résolution de problèmes, nous poserons cette année les prémisses à notre niveau et nous engagerons plus avant dans la démarche à la rentrée prochaine.

2. Le parcours santé (respect de l'autre, de soi, exprimer ses émotions, formuler des messages clairs)

5 classes de l'école se sont engagées dans l'expérimentation d'ateliers d'empathie (PS Mmes Trouy et Hector, MS Mme Haguenauer, GS Mmes Mathaux et Noël Gérardin) qui visent, au niveau du cycle 1, à aider les élèves à reconnaître, exprimer et gérer leurs émotions, et à développer des compétences psycho sociales.

_L'éducation à la sexualité : Inscrite dans la loi depuis 2001, l'éducation à la sexualité stipule que « Tous les élèves doivent bénéficier d'une éducation à la sexualité adaptée à leur âge ». Cette éducation vise à la connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui, sans dimension sexuelle *stricto sensu* à l'école élémentaire. Il s'agit d'une démarche éducative transversale et progressive, qui vise à favoriser l'estime de soi, le respect de soi et d'autrui, l'acceptation des différences, la compréhension et le respect de la loi et des droits humains, la responsabilité individuelle et collective, la construction de la personne et l'éducation du citoyen. Conformément aux dispositions de l'article L. 312-16 du Code de l'éducation, une éducation à la sexualité est organisée à raison d'au moins trois séances annuelles dans le respect du cadre fixé par la circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018 relative à l'éducation à la sexualité.

L'éducation à la sexualité se trouve à l'intersection de plusieurs champs :

- le champ biologique, qui comprend tout ce qui est de l'ordre de l'anatomie, la physiologie, la reproduction
- le champ psycho-émotionnel, qui permet d'aborder la question de l'estime de soi, des compétences psychosociales, des relations interpersonnelles, des émotions et sentiments
- le champ juridique et social, qui a pour objectif de sensibiliser les élèves sur des questions sociétales, les droits et devoirs du citoyen.

_Courant novembre, intervention de la bibliothèque du sablon en MS (à venir une intervention en avril et un déplacement des élèves à la bibliothèque en juin)

_7 interventions de la ludothèque Le coffre à jouets qui propose des jeux de société chez Mmes Mathaux et Noël Gérardin (12/10_16/11_14/12_18/01_15/02_21/03_13/06)

_St Nicolas est venu à l'école.

_Spectacle de Noël de la compagnie Pois de senteur « Le Noël de Néroline » le 24/11 financé pour partie par la mairie et pour le reste par la coopérative scolaire.

_Galette des rois le 12/01 (financement coopérative scolaire)

_Les élèves se sont rendus à l'école élémentaire Ste Thérèse pour accueillir la flamme olympique le vendredi 2/02

_Chandeleur : chaque classe a réalisé des crêpes (financement coopérative scolaire) entre le 30/01 et le 6/02

_Pour les MS spectacle "les animaux magiques" à l'Arsenal le 8/02 et intervention préalable d'une personne de la cité musicale le 2/02

- _Carnaval le 16 février (les parents seront sollicités pour apporter des beignets)
- _Projet musique avec une intervenante en musique : 2h pour les PS de Mme Laporte, 2h pour les GS de Mme Mathaux et 26h pour la classe de Mme Haguenauer avec intervention sur une semaine complète du 18 au 22 mars et une restitution devant les parents le 25 mars.
- _Photo de classe le 15 mars
- _Cycle gymnastique aux arènes pour les trois classes de GS . Le jeudi, du 25/03 au 7/06.
- _Cycle natation à la piscine lothaire pour les GS sous réserve de parents formés et accompagnateurs du 15/04 au 14/06
- _Dans le cadre du festival du film de jeunesse en Moselle, les PS de Mme Trouy et les 3 classes de GS se rendront au cinéma le Klub pour visionner un film sélectionné, les 21 et 22 mars
- _Pour les GS, spectacle "Que d'histoires » à la salle Braun le 04 avril
- _Nous souhaitons ré organiser la course d'orientation au jardin botanique pour tous les élèves de MS et GS comme l'an dernier
- _ Pour toutes les classes et dans le cadre de l'année olympiques nous réfléchissons à l'organisation de minis olympiades en juin
- _Exposition dans les locaux de l'école en fin d'année des travaux réalisés dans le cadre de notre projet « Tour du monde » 15 juin durant la matinée.
- _Les sorties et transports scolaires sont réservés.
- 24/05 : GS Mmes Mathaux et Noël Gérardin journée au rucher d'Hannonville
- 28/05 : GS Mme Gallina journée au rucher d'Hannonville
- 17/06 : PS Mme Laporte et PS Mme Trouy journée à la ferme pédagogique de Guébling
- 21/06 : MS de Mmes Bénédic et Guardini journée à la ferme pédagogique de Guébling
- 25/06 : PS de Mme Hector et MS de Mme Haguenauer journée à la ferme pédagogique de Guébling

5. Travaux effectués, à prévoir, sécurité, locaux.

- _Durant cet été les huisseries en façade ont été remplacées. Ces mêmes travaux, sur l'arrière du bâtiment, sont prévus au cours de l'été 2024. Des réglages sont à faire et la pose de stores et de vitrophanies demandée.
 - _La réfection des toilettes du rdc est aussi prévue cet été, avec l'aménagement d'un espace change adapté. Ceux du premier étage feront l'objet d'une seconde tranche de travaux ultérieurement.
 - _Concernant la place PMR , ce jour, réunion pour une place PMR rue de Verdun à la place du dépose minute. Plots pour sécuriser le trottoir à la place de la haie actuelle et côté rue Charles Pêtre aussi.
 - _La salle de sieste. Un bureau d'étude URBAM travaille sur le projet pour transférer une partie des lits au 2è étage car il est nécessaire de faire une demande de régularisation des locaux. A noter qu'une mise en conformité pourrait être nécessaire ce qui engendrerait potentiellement des travaux qu'il sera nécessaire de programmer et financer.
 - _Pour une meilleure communication nous demandons des panneaux d'affichage aux 3 entrées que nous pourrions mutualiser avec l'APE.
 - _Il est à prévoir rapidement un budget pour refaire les cours de récréation (particulièrement sécurisation de celle du RDC au niveau de la rampe PMR avec pose d'amortisseurs et réfection des revêtements de celle de l'étage). Un projet auprès du pôle parcs et jardins pourrait être déposé pour des travaux dans la cour du 1^{er} en 2025.
 - _Une demande a été faite pour que le périscolaire du matin ait lieu dans les locaux de la restauration scolaire qui sont par ailleurs déjà utilisés par le périscolaire le soir et bien plus adaptés, y compris en terme d'accessibilité, que les salles du 2è étage.
 - _La liste des travaux par classe a été actualisée, communiquée en mairie et sera jointe au CR du conseil.
 - _Déploiement de verrous pour toutes les portes dans les écoles par les agents de maintenance.
- Cf. Courrier réponse de Mme Stemart en annexe

6. Points portés à l'attention du CE par les parents d'élèves

Pourra-t-il y avoir une boum pour les GS ?

Comme il avait été précisé l'an dernier, l'équipe enseignante au complet n'est pas favorable à ce type d'événement durant le temps scolaire. Une proposition a été faite à Mme Covaci dans le sens de l'organisation d'olympiades qui pourraient se clôturer par une remise de médailles, un goûter et un petit temps festif en musique.

Qu'en est-il de l'accueil des enfants en cas d'absence de l'enseignante ?

Cette question est encadrée par l'article L133-1 du code de l'éducation qui indique :

"Tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat est accueilli pendant le temps scolaire pour y suivre les enseignements prévus par les programmes. Il bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque ces enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison de l'absence imprévisible de son professeur et de l'impossibilité de le remplacer. Il en est de même en cas de grève, dans les conditions prévues aux articles L. 133-3 à L. 133-12."

Deux cas se présentent donc lorsqu'un enseignant est absent :

- **l'absence est imprévisible (maladie par exemple) ET aucun moyen de remplacement n'est disponible**
Application simple de **l'article L133-1** : accueil des enfants et donc généralement répartition dans les classes.
- **L'absence est prévisible (formation, maladie de plusieurs jours,... par exemple) ET aucun moyen de remplacement n'est disponible**

Application simple de **l'article L133-1** : pas d'accueil des enfants, donc pas de répartition dans les classes.

Pour toute absence prévisible, dont l'administration a été dûment informée (congé de formation syndicale, demande d'autorisation d'absence accordée,...) : notifier aux parents que l'accueil dans les classes ne s'effectuera pas.

Pour tout congé imprévisible qui dure plusieurs jours (et donc pour lequel l'absence devient à ce moment prévisible : un congé maladie par exemple), fin de l'accueil dans les classes dès le 2^{ème} jour.

Cette application stricte de la loi n'est pas là pour pénaliser les élèves et leurs familles. Les absences non remplacées engendrent une responsabilité accrue des enseignant-es, une augmentation du nombre d'élèves par classe et une perturbation des conditions d'enseignement qui pénalisent à la fois les élèves et les enseignant-es. Il revient à l'administration de mettre en place les moyens nécessaires de remplacement.

En cas de grève :

+de 25% : La commune gère l'accueil (SMA)

-de 25% de grévistes : L'état gère l'accueil

Cas de la grève partielle des enseignant-es (- de 25% de l'effectif)

Réponse apportée en séance publique au sénat le 25/12/1996

« Le droit de grève est reconnu aux enseignants du premier degré, y compris aux directeurs d'école. Par ailleurs, les écoles maternelles et élémentaires ne disposent pas de personnels administratifs, ouvriers et de service, en particulier pour assurer la surveillance des élèves, ce qui rend difficile l'organisation de l'accueil en cas de grève. Il appartient au directeur d'école de rechercher des solutions pour accueillir les enfants [...] avec la participation d'enseignants volontaires. Toutefois, il n'est pas fait obligation aux instituteurs non grévistes d'accueillir les élèves de leurs collègues en grève puisqu'ils assurent, ce jour-là, le service d'enseignement normalement prévu pour les élèves de leur propre classe. »

Ce point concernant l'accueil des élèves en cas d'absence des enseignants sera versé au règlement intérieur de l'école à la rentrée prochaine.

_Quel usage des écrans dans les classes ?

Certaines classes ont des ordinateurs sur lesquels les enfants travaillent sur des logiciels éducatifs (notamment la méthode ACCES pour l'écrit MS).

La tablette murale est utilisée quotidiennement pour l'activité de vocabulaire Apprenti langue mise en place dans le cadre du projet d'école (cf point précédent), pour proposer aux élèves des documentaires, des powerpoint, des albums jeunesse, des chansons, des oeuvres d'artistes et des oeuvres musicales en lien avec les thèmes abordés, des documentaires sur les thèmes abordés en classe, les photos prises lors des différents événements de la vie de la classe (crêpes, carnaval, spectacle...)

7. Intervention de Mme Stémart et Mr Vorms, représentant mairie.

_Pour la kermesse, question à l'APE pour savoir quels sont les besoins et si les autorisations sont demandées. Mme Covaci précise que tout est organisé et que pour l'instant il n'y a pas de demande.

_Pas d'accueil par la mairie en cas de grève.

_Question du taux d'encadrement à la cantine. Trop peu d'encadrement, les enfants ne mangent pas car pas d'adulte pour les y inciter. Mme Stémart va faire remonter aux services compétents ce constat d'une maman qui a eu l'occasion de partager le repas des enfants un midi

_Ville de Metz a conventionné avec l'éducation nationale pour que les AESH puissent accompagner les enfants hors temps scolaire et soient rémunérés par la commune sur ce temps.

Ouverture à l'emploi pour l'accompagnement des enfants en temps périscolaire.

8. Intervention de l'APE.

_Reportage cantine prévu à l'élémentaire pour que les parents voient comment ça se passe.

_Dimanche jeux de société/loto qui a très bien fonctionné.

_Loto le 13 avril prévu à la place d'un vide dressing.

_Bourse aux jouets, marché de Noël qui a bien marché aussi, sera reconduit mais réorganisé différemment.

_55ans de l'APE dans la soirée du 15 juin.

_Vente de chocolats de Pâques.

_Récréatives.

_Souvenirs maternelle (torchons ?)

_Commandes de fournitures scolaires pour les GS futurs CP.

_Kermesse sur le thème des jeux olympiques. Jeux traditionnels. Jeux sportifs. Prévente de nourriture et cartes de jeux.

9. Le mot de la directrice.

Une enquête administrative relative à la direction de l'école sur les années précédentes est actuellement en cours.



Metz, le 19 février 2024

Service Temps Scolaires & Bâtiments

Ecole maternelle Jean Morette

Pôle Education

33, rue de Verdun
57000 METZ

N° chrono : CD/2024-02/2894

Affaire suivie par :

Isabelle DEDUN

03 87 55 52 22

idedun@mairie-metz.fr

Chers membres du conseil d'école, chère directrice,

Vous le savez la Ville de Metz est le partenaire éducatif principal des écoles.

Elle apporte son aide par le financement du fonctionnement des écoles, le soutien des projets engagés et la coordination de l'ensemble des actions éducatives menées sur les temps scolaires. Plus de 100 actions sont ainsi proposées par les services municipaux aux écoles chaque année, qui sont présentées au sein d'un catalogue des actions éducatives.

En outre, la Ville de Metz, propriétaire des locaux scolaires, en assure à ce titre l'entretien, la maintenance, les réparations et veille à son équipement. Elle est ainsi garante du bon fonctionnement du service public de l'éducation.

Un travail de diagnostic technique et d'état des lieux des 61 écoles a été réalisé au courant de l'été dernier. Il permettra de proposer une planification des travaux pour les prochaines années en priorisant les écoles suivant le niveau de vétusté de leurs installations.

Les demandes en mobilier, comme celles relevant de travaux d'aménagement font l'objet d'arbitrages et de priorisations sur l'ensemble des écoles et tiennent compte de l'opportunité et des moyens financiers disponibles au sein de la collectivité.

Je reviens vers vous à la suite de la tenue du premier Conseil d'Ecole afin de pouvoir vous apporter des réponses.

1. Demande de travaux et d'aménagements

Dans le compte-rendu du Conseil d'Ecole du premier trimestre, vous mentionnez le changement, à l'été dernier, des menuiseries en façade qui nécessite des réglages. L'entreprise va recenser les difficultés et y remédier.

En complément, je vous annonce la réalisation à l'été 2024 :

- des travaux de rénovation des sanitaires du bas qui intégreront la mise en œuvre d'un espace adapté aux enfants handicapés;
- du changement des menuiseries, côté jardin ;
- de la création d'espaces d'attentes sécurisés à l'étage.





Les travaux et les actions de mise en accessibilité définies dans le dossier d'Ad'AP ont été réalisées et respectent les règles d'accessibilité applicable. La Ville dispose à ce titre d'une attestation d'accessibilité pour l'école Jean Morette.

L'organisation de la sieste en salle de jeux ne satisfait personne mais fait suite au passage de la commission de sécurité.

Afin de répartir les enfants à l'étage et en salle de jeux, une demande d'autorisation est en cours de rédaction par un bureau d'étude. Elle sera ensuite soumise à l'instruction des services du SDIS et nécessitera peut-être des travaux avant de pouvoir répartir les enfants lors de la sieste.

Le Pôle Parcs et Jardins de la Ville de Metz est chargé de poser des protections provisoires pour sécuriser la rampe PMR, en attendant de mettre en œuvre par une entreprise des solutions plus pérennes permettant de sécuriser les éléments métalliques saillants.

Il est prévu, à l'été, de dessoucher les racines qui soulèvent l'enrober dans la cour du haut.

L'agent de Maintenance et de Liaison est chargé de fixer, en concertation avec la directrice, le panneau d'affichage, du côté de la rue Charles Pêtre.

Enfin, concernant le volet matériel et afin de ne pas pénaliser le temps précieux des échanges éducatifs du conseil d'école, je vous rappelle la procédure en place au niveau des écoles : Les directeurs effectuent les demandes techniques et matérielles par le carnet de liaison présent à l'école pour permettre à l'Agent de Maintenance et de Liaison du secteur de votre école, d'assurer le lien avec sa hiérarchie au Pôle Education qui consulte le cahier chaque semaine.

Pour toute intervention technique urgente, le directeur contacte par téléphone l'Agent de Maintenance et de Liaison ou son référent de territoire afin d'obtenir une prise en charge rapide de la demande.

2. Demandes des parents d'élèves

Nous vous informons qu'une étude a été menée pour la création de places de stationnement PMR à proximité des écoles Sainte-Thérèse et Jean-Morette et des solutions sont proposées aux abords des 2 écoles. Je rencontrerai l'association des parents d'élèves et les services de l'Eurométropole de Metz le 20 février prochain.

Depuis peu, nous travaillons avec une professionnelle, ergothérapeute. Il a été convenu qu'elle apporte son expertise et son conseil sur l'aménagement d'une table à langer adaptée (réglable) dans les sanitaires du bas. De plus, nous avons passé commande d'un meuble à langer pour l'étage.

3. Autres demandes

Les parents d'élèves soulignent le manque d'ATSEM depuis la rentrée scolaire. Aussi, nous rappelons la situation à Jean Morette : 7 Atsem pour 9 classes. A la rentrée scolaire, une Atsem a annoncé son absence à compter du 8/09 et pour une longue durée, alors nous avons déployé une « ATSEM volante » pour assurer régulièrement ce remplacement dans l'attente d'un recrutement temporaire. Le 6/11, une Atsem a pris ses fonctions. Depuis le début de l'année, une autre Atsem a fait valoir ses droits à la retraite, ce départ avait été anticipé et nous avons recruté une Atsem qui a ensuite décliné l'offre. Aussi, dès que cela est possible, nous déployons une « ATSEM volante » pour combler ce manque.

A compter du 11 mars prochain, une nouvelle collègue viendra compléter l'équipe sur un poste pérenne. Un RV est organisé, avant les vacances, avec la directrice pour présenter cette agente, l'équipe sera alors au complet.

4. Informations relatives aux Temps Scolaires et Périscolaires

Les parents d'élèves s'interrogent concernant le nombre d'agent d'encadrement à Jean-Morette. Aussi, nous vous précisons qu'il y a 10 agents en fonction + 2 agents dédiés à des enfants à besoin particulier, au total 12 agents d'encadrement + 3 voir 4 Atsem selon les jours de la semaine.



ANNEXE 2

En ce qui concerne la livraison des repas en cas d'intempéries, sachez que le restaurant scolaire est doté de menus (type conserves de raviolis végétarienne). Courant janvier, nous avons rencontré des difficultés de circulation dues au verglas et certains agents n'ont pu se rendre sur leur lieu de travail et assurer le service. Aussi, il a été suggéré aux parents qui le pouvaient de garder leur enfant.

Je vous informe que la campagne d'inscription scolaire pour l'entrée au CP et les nouveaux arrivants pour l'année 2024-2025 démarre du 11 mars et sera clôturée le 16 mai 2024. Les inscriptions seront à réaliser en Mairie de Quartier ou en ligne via l'application Metz'Péri ou Mon Espace Famille.

Soyez certain de mon engagement à accueillir l'ensemble des élèves de la Ville de Metz dans un environnement stable et serein favorisant l'apprentissage pour chaque enfant.

Je reste à votre écoute et disponible pour tout échange.

En espérant avoir répondu aux différentes interrogations soulevées par le Conseil d'Ecole, chers membres du conseil d'école, je vous prie d'agréer, madame la Directrice, mesdames et messieurs les membres du conseil d'école, mes cordiales salutations.

Mme Anne STÉMART

Adjointe au Maire de Metz

en charge de l'Education et des affaires scolaires

Vice-Présidente du Département de la Moselle

Copie : - Monsieur Michel VORMS, élu représentant au CE
- Monsieur Jean-Marie NICOLAS, Adjoint du quartier Nouvelle Ville



Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus,

Nous vous contactons en tant que représentants des parents d'élèves élus aux conseils d'école maternelle et élémentaire des écoles Jean Morette et Sainte Thérèse.

Nous avons été informés mardi 14 mars d'un mouvement de grève local reconductible qui impacterait le service de restauration scolaire dans les écoles de Metz. L'absence de service de restauration scolaire dans les deux écoles évoquées précédemment a été confirmée par la ville de Metz le même jour.

Ce défaut d'accueil est une situation très complexe pour de nombreux parents qui doivent trouver une alternative. Certains d'entre nous se voient même dans l'obligation de retirer les enfants de l'école pour la journée faute de pouvoir gérer la pause méridienne. Cette situation n'est évidemment pas acceptable.

Nous sommes conscients des conditions d'accueil de nos enfants et comprenons les revendications du personnel de cantine et respectons, évidemment, le droit de grève.

Nous sommes, en revanche, sous le coup de la stupéfaction suite aux annonces parues dans la presse et aux mails reçus hier concernant la grève en cours des agents municipaux.

En effet, outre les contradictions dans les propos mêmes (la responsabilité de la pause méridienne n'incomberait pas à la municipalité mais il y aurait un encadrement par les agents non-grévistes...), la forme est extrêmement malhabile.

La proposition du pique-nique tiré du sac et surveillée par des parents volontaires, que l'on demande depuis trois ans, ne s'improvise pas. Qui plus est, quand ladite proposition nous parvient de manière indirecte par le biais des directrices des écoles. Nous n'avons pas été contactés directement. Et ceci entre le vendredi soir et le lundi matin. Il s'agit dans ce cas précis d'une injonction de nous organiser pour pallier à l'absence d'un service minimum d'accueil ; qui existait encore il y a quelques années, ce retour en arrière nous paraît incompréhensible.

Tout cela sans aucun cadre. Cadre que nous demandons de mettre en place depuis trois ans également. Nous ne sommes en l'occurrence pas informés de données essentielles :

Le lieu d'accueil, le nombre d'agents disponibles, combien d'adultes doivent être présents par enfants, combien de personnes peuvent être accueillies dans le local mis à disposition, quels documents sont à remplir afin que nous puissions prendre la responsabilité de cet accueil, comment peut-on contacter les parents concernés ?

Pourquoi ne pas utiliser les locaux d'accueil habituels des enfants, à savoir les cantines scolaires ? Nous nous engagerions à ne pas utiliser les cuisines.

En tant qu'association nous avons déjà réfléchi à notre part du contrat, qui est la mise en application et la logistique. Nous pensons toutefois qu'avant de pouvoir mettre en application cette solution, la municipalité a aussi son rôle en amont. A commencer par le fait de communiquer avec les associations de parents d'élèves **avant** de communiquer avec tous les parents d'élèves.

Nous serions ravis de mettre en application ce type de solution.

Cependant, nous regrettons cette exigence dans l'urgence, sans réflexion ni consultation préalable.

De ce fait, nous maintenons notre rassemblement devant l'école Sainte Thérèse mardi 19 mars sur le temps de la pause méridienne.

Encore une fois, on se sait entendus mais non écoutés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les élus, l'expression de notre considération distinguée

Les parents d'élèves élus au conseil d'école